



MINISTÈRE DE LA  
SANTÉ PUBLIQUE



## Communiqué de presse

Lundi 14 Novembre 2011

### Mise en place de sites de diagnostic de la grippe dans les CHU de Madagascar

Suite à la menace d'une pandémie mortelle de grippe d'origine aviaire, un réseau international de surveillance de la grippe a été mis en place grâce au soutien de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et d'autres institutionnels. A Madagascar, l'Institut Pasteur de Madagascar (IPM) finance un réseau national ayant pour objectifs d'identifier les souches grippales circulant à Madagascar, détecter l'apparition d'épidémies de grippe et de mesurer l'impact de la grippe au sein de la population Malagasy.

Ce réseau a ainsi contribué à la détection rapide de l'épidémie de grippe due au virus pandémique A(H1N1)pdm09. L'expertise de l'IPM mise à la disposition du Ministère de la Santé Publique (MSP) depuis 113 ans est un atout considérable qui a permis à plusieurs occasions d'alerter les équipes du MSP pour mettre en place une riposte rapide et efficace pour contenir les épidémies, notamment celles dues à la grippe et en réduire, dans la mesure du possible, leur impact sur la santé publique.

Dans le but d'améliorer le système de détection des épidémies, l'IPM a souhaité établir une convention de partenariat avec le MSP pour la mise en place de sites de diagnostic de la grippe dans certains centres hospitaliers universitaires (CHU) de province. Durant cette phase pilote de 2 ans, ce sont les CHU de Toamasina et Mahajanga qui ont été sélectionnés pour la mise en place de ce diagnostic décentralisé de la Grippe. Dans ce cadre, les laboratoires de ces CHU seront dotés d'équipements de dernière génération. Les médecins biologistes et techniciens seront aussi formés pour le diagnostic de la grippe par l'équipe du Centre National de Référence de la Grippe (CNRG) de l'IPM. Le budget de cette activité entièrement financée par l'IPM est estimé à 200 millions d'Ariary (70 000 euros) sur 2 ans.

Le projet consiste en l'établissement de laboratoire de diagnostic de la grippe. Les matériels et réactifs seront fournis par l'IPM tandis que le Ministère de la Santé Publique mettra à la disposition pour ces activités le local et le personnel du laboratoire des CHU concernés. Ces laboratoires seront désormais chargés d'effectuer le diagnostic moléculaire de la grippe selon les procédures mises en place par le CNRG de l'IPM dans le cadre de la surveillance de la Grippe à Madagascar.

Dans le cadre de cette décentralisation du laboratoire de diagnostic moléculaire de la grippe, l'IPM assurera la formation, le contrôle qualité, le suivi et l'évaluation de la qualité et des performances de ces laboratoires.

Avec ses trois futurs sites de diagnostic de la grippe (Antananarivo, Mahajanga et Toamasina), Madagascar fera partie des pays de la zone OMS Afrique et de l'Océan Indien les plus avancés en matière de capacité de laboratoire pour la surveillance de la grippe.

Si l'expérience est fructueuse, nous pouvons envisager que cette plateforme de diagnostic puisse aussi être utilisée pour d'autres maladies à potentiel épidémique (Chikungunya, Dengue, Fièvre de la Vallée du Rift, Méningites, etc.)

La convention de partenariat entre l'IPM et le Ministère de la Santé Publique de Madagascar a été signée le 14 novembre 2011 en présence du Ministre de la Santé Publique, du directeur des CHU et du directeur de l'Institut Pasteur de Madagascar.